

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION MOULINET Zone C
17, 18 et 19 juin 2022
ETANG DU PONDY CD18



*Epreuve devant respecter le
Règlement sportif de la Commission Eau Douce de la
FFPS*



MOTS D'ACCUEIL

Mesdames, Messieurs et chers amis sportifs.

Le Comité Départemental des Pêcheurs Sportifs du Cher (18) avec la municipalité du Ponds et la fédération départementale de pêche du Cher, sommes heureux d'accueillir durant ces trois jours le championnat de France 2^{ème} division moulinet.

J'espère que vous aurez le plaisir de concourir sur ce plan d'eau d'une superficie de 34 hectares qui est situé dans un cadre naturel en plein milieu de la forêt communale du Ponds.

Il est à noter que cet étang reçoit pour la première fois une compétition de cette ampleur, nous espérons que les poissons seront aux rendez-vous.

Je remercie toutes celles et ceux qui par leur soutien ou leur engagement feront tout pour que chacun puisse s'épanouir dans les meilleures conditions

Bonne chance et bon séjour dans notre département.

M. Alain CORNAC

Président du CD18

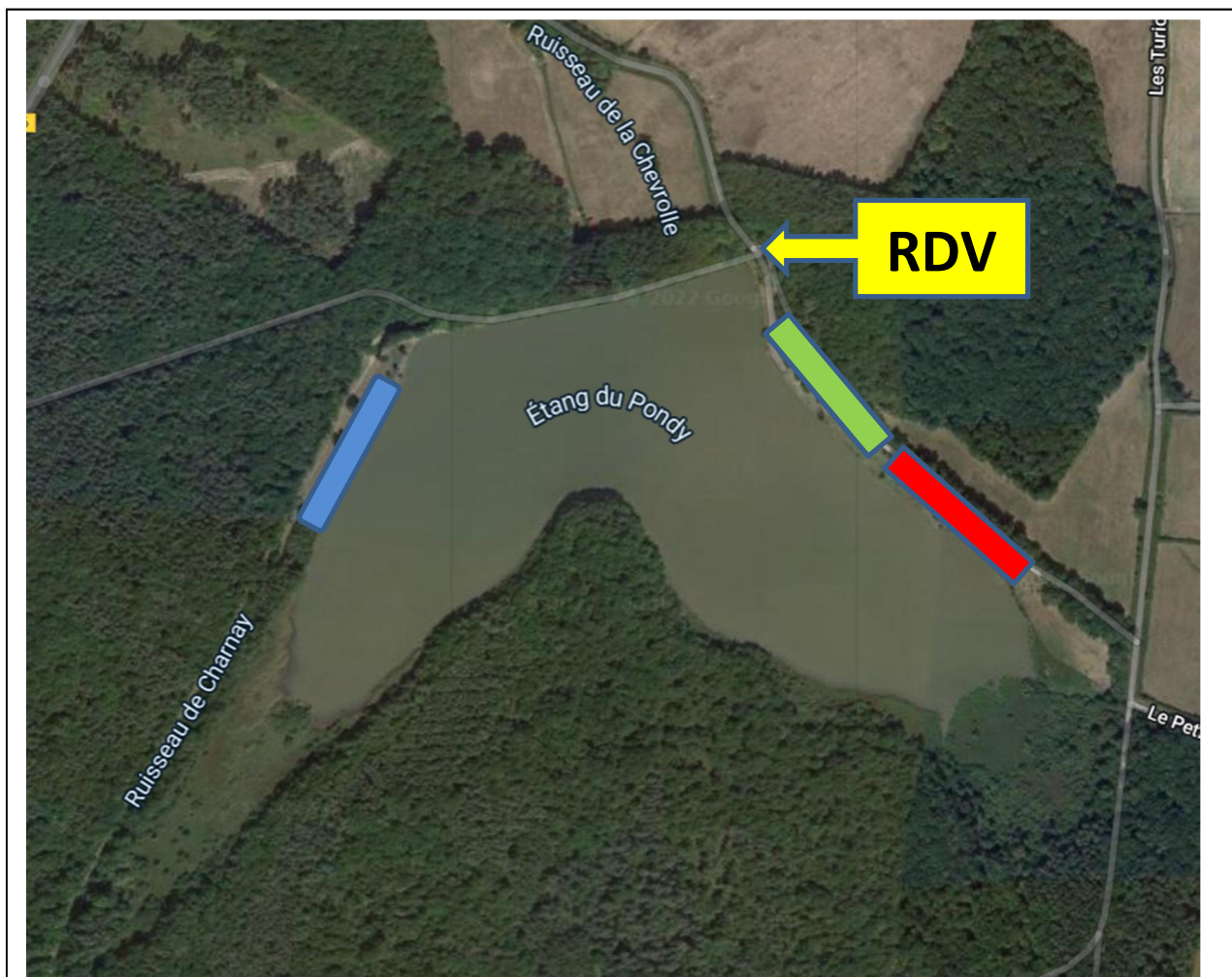
Infos SITE et SECTEURS

Coordonnées GPS du point de RDV : 46°47'43.2"N 2°38'27.1"E

Poissons dominants	Poisson chat, gardon, brème, carpe
---------------------------	------------------------------------

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	RDV		NON
Secteur B	RDV		NON
Secteur C	Route de St Amand Montrond	46°47'35.7"N 2°37'42.0"E	NON

		Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Anguille	Interdite		
Brochet	60cms	Secteur A 80 cm à 1 m	Courant nul
Sandre	50cms	Secteur B 80 cm à 1 m	Courant nul
Truite		Secteur C 60 à 80 cm	Courant nul



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	8 Mètres	
Amorce	12 Litres	
Esches totales	1,5 litres	
Fouillis	0,5 litres	
Vers de vase		Interdit dans l'amorce
Vers de terre	0,5 litres	Non coupés

HORAIRES

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous	10 h 00	10 h 00	08 h 00
Tirage au sort	10 h 30	10 h 30	
Entrée dans les box	11 h 00	11 h 00	08 h 30
Début des contrôles (*)	12 h 00	12 h 00	09 h 30
Amorçage	12 h 50	12 h 50	10 h 20
Début de la manche	13 h 00	13 h 00	10 h 30
5 minutes	16 h 55	16 h 55	14 h 25
Fin de la manche	17 h 00	17 h 00	14 h 30
Palmarès			15 h 30

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Vendredi	X		46°47'43.2 "N 2°38'27.1 "E
Samedi	X		idem
Dimanche	X		idem
Palmarès	X		idem

Grille de Tirage

3x9					
A	B	C	Aile	Av-aile	Av-av-aile
X01	Y04	Z07	1		1
X02	Z05	Y08		2	
X03	Z09	Y06	1		1
X04	Z07	Y01	1		1
X05	Y08	Z02		2	
X06	Y03	Z09	1		1
X07	Y01	Z04	1		1
X08	Z02	Y05		2	
X09	Y06	Z03	1		1
Y01	Z04	X07	1		1
Y02	X05	Z08		2	
Y03	X09	Z06	1		1
Y04	X07	Z01	1		1
Y05	Z08	X02		2	
Y06	Z03	X09	1		1
Y07	Z01	X04	1		1
Y08	X02	Z05		2	
Y09	Z06	X03	1		1
Z01	X04	Y07	1		1
Z02	Y05	X08		2	
Z03	Y09	X06	1		1
Z04	Y07	X01	1		1
Z05	X08	Y02		2	
Z06	X03	Y09	1		1
Z07	X01	Y04	1		1
Z08	Y02	X05		2	
Z09	X06	Y03	1		1

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de la FFPSed	JC POINSIGNON	06 85 05 10 95	jcpoinsignon@ffpsed.fr
Responsable de l'épreuve	A CORNAC	06 70 37 67 89	cornacalain@gmail.com
Forfait de dernière minute	P RICARD	06 30 12 02 74	Pa.ricard@wanadoo.fr

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

Permis de pêche départemental 18 ou interfédéral obligatoire

Entraînements autorisés sauf le jeudi 16 juin veille du championnat

Prévoir une deuxième bourriches pour les carpes

Remise des poissons à l'eau après la pesée

Buvette, restauration et logements

Buvette avec possibilité de sandwiches pour les trois jours

Gites à proximité

Camping le Pont de Sagy, Bannegon

Le petit château de Laugère

L'échappé, Bannegon

Les Gallerands, Bessais le fromental

La chaume, Laugère

Village de Goule